



le 30 avril 2021,

Bonjour chers licenciés,

J'espère que vous et vos proches vous portez bien malgré ce contexte sanitaire difficile que nous traversons.

Suite aux différentes mesures gouvernementales quant aux restrictions imposées aux clubs sportifs pratiquant leur activité en intérieur, le bureau du taekwondo Valvert a décidé de proposer aux licenciés d'être remboursés des séances qui n'ont pu être réalisées ou qui ne pourront pas l'être d'ici la fin de la saison sportive.

Ce remboursement est laissé au libre choix de chaque licencié qui peut, en y renonçant, contribuer à la pérennité et à la vie du club.

Chaque licencié doit faire connaître son choix, par courrier uniquement, en renvoyant le coupon joint ci-dessous avant le 1er juin 2021. Si vous souhaitez un remboursement, veuillez joindre **une enveloppe timbrée avec votre adresse** pour que le chèque de remboursement vous soit envoyé.

J'espère vous revoir nombreux dès la rentrée sur les tapis des dojos,

Dans cette attente, prenez bien soin de vous,

Sportivement,

Laurent LATUS, Président du Taekwondo Valvert

*** Si les séances devaient reprendre d'ici la fin de la saison sportive, quelque soit votre choix, vous serez accueillis sur les créneaux proposés.**

COUPON REPONSE

à renvoyer au plus tard le 1er juin 2021

à l'adresse suivante : Alain PIRODEAU 5 allée des Châtaigniers 86130 DISSAY

NOM et Prénom du licencié :

Je ne souhaite pas bénéficier du remboursement des séances. Je décide d'en faire don au club.

Je demande à être remboursé d'une partie des huit mois de cotisation : % (**indiquez ici le pourcentage de remboursement souhaité**)

Je demande à être remboursé de la totalité des huit mois de cotisation (**hors licence et passeport**)



le 30 avril 2021,

Bonjour chers licenciés,

J'espère que vous et vos proches vous portez bien malgré ce contexte sanitaire difficile que nous traversons.

Suite aux différentes mesures gouvernementales quant aux restrictions imposées aux clubs sportifs pratiquant leur activité en intérieur, le bureau du taekwondo Valvert a décidé de proposer aux licenciés d'être remboursés des séances qui n'ont pu être réalisées ou qui ne pourront pas l'être d'ici la fin de la saison sportive.

Ce remboursement est laissé au libre choix de chaque licencié qui peut, en y renonçant, contribuer à la pérennité et à la vie du club.

Chaque licencié doit faire connaître son choix, par courrier uniquement, en renvoyant le coupon joint ci-dessous avant le 1er juin 2021. Si vous souhaitez un remboursement, veuillez joindre **une enveloppe timbrée avec votre adresse** pour que le chèque de remboursement vous soit envoyé.

J'espère vous revoir nombreux dès la rentrée sur les tapis des dojos,

Dans cette attente, prenez bien soin de vous,

Sportivement,

Laurent LATUS, Président du Taekwondo Valvert

*** Si les séances devaient reprendre d'ici la fin de la saison sportive, quelque soit votre choix, vous serez accueillis sur les créneaux proposés.**

COUPON REPONSE

à renvoyer au plus tard le 1er juin 2021

à l'adresse suivante : Alain PIRODEAU 5 allée des Châtaigniers 86130 DISSAY

NOM et Prénom du licencié :

Je ne souhaite pas bénéficier du remboursement des séances. Je décide d'en faire don au club.

Je demande à être remboursé d'une partie des huit mois de cotisation : % (**indiquez ici le pourcentage de remboursement souhaité**)

Je demande à être remboursé de la totalité des huit mois de cotisation (**hors licence et passeport**)